

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**LE 22 février 2023**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation : 16 février 2023**

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

**PROCURATIONS :** Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS  
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER  
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC  
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE  
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON  
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## **FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Conformément aux dispositions réglementaires, un débat d'orientations budgétaires de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget primitif 2023. Il fait l'objet d'un rapport, transmis à l'EPCI de rattachement.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 - 2027,

Vu les propositions de la commission finances, marchés publics et vie économique,

Vu les éléments présentés joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

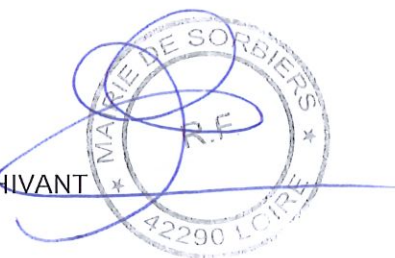
- **PREND ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,  
Sorbiers , le 23 février 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Viviane NEEL", written over a horizontal line.

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.